



ADVENIAT REGNUM TUUM  
Nous vous recommandons comme notre  
Souverain Seigneur et Maître et comme  
Chef suprême de la Patrie Française.

# L'ÉCLAIR

BUREAUX:  
LILLE — 15, rue d'Angleterre  
Téléphone: 472

5  
CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

5  
CENTIMES

BUREAUX:  
ROUBAIX — 35, rue de Vol-Abram  
TOURCOING — 85, rue des Brûlés

## VOIR PLUS LOIN:

LES ÉLECTIONS BELGES. — SUCES  
DES CATHOLIQUES.  
LES MAROCAINS EN DÉROUTE.  
LA REINE DE HOLLANDE A PARIS.  
LES ÉLECTIONS MUNICIPALES AU  
CONSEIL DE PRÉFECTURE.

## Une ruse

D'une main brusque Lionel Vaudois ouvrit un compartiment d'un wagon de deuxième classe. — Personne! — Il se retourne vers une dame à la physionomie très douce, dont le chapeau tout noir était bordé d'un linéaire blanc indiquant le visage. — A défaut des Boissenet nous aurons la tranquillité... Après tout, il sera toujours assez tôt de faire le joli cœur à Beuval.

— Voyons, Lionel, sois sérieux, puisque tu as consenti à faire la connaissance de Mlle Boissenet, il était très adroit de la part de ta marraine de te la faire rencontrer d'abord en chemin de fer, comme par hasard.

— La jeune femme eut un rire entendu : — Tu es naïf, maman! Je n'ai pas plus confiance dans la rencontre en wagon que dans la rencontre à Beuval; marraine aura prévenu aussi la poste adverse.

— La partie adverse! Si c'est ainsi que tu prends la chose! fit Mme Vaudois d'un ton aisément désole.

— Allons! Ne pleure pas; tu sais que les scènes d'horripilation. Je vais encore une fois scruter le train dans toute sa longueur pour voir s'ils n'y sont pas... Ah! Dis donc! Le signalment?... Il fouille dans ses poches. — J'y suis! Le papa ancien militaire, haute taille, longues moustaches blanches à la gauloise; la petite, blonde, svelte, yeux bleus très doux... Plus de belle-maman à craindre... Il avait parlé comme s'il récitait une leçon, Mme Vaudois sourit : — Va vite... Tu n'as plus que quelques minutes.

— Lionel revint bientôt : — Je jure sur ma première pipe qu'il n'y a pas une paire de moustaches blanches dans le train! Montons!

— Attendez encore, ils vont peut-être venir. Est tu sûr que leur correspondance est arrivée?

— Ah! En voilà assez! Je veux bien y mettre du miel, mais il ne faut pas m'enjurer jusqu'à la gauche, ou je ne marche plus!

— Laissant sa mère en vigilance, l'aimable garçon entra dans le wagon, choisit un coin à l'ombre, s'y jeta, recula son chapeau sur la nuque et, tirant une pipe, fallut... Se hissant sur le marche-pied, Mme Vaudois protesta : — Une pipe, mon chéri! S'ils arrivaient!

— Sans se retourner Lionel répondit : — Monte! Le plus beau parti de la terre ne ferait plus bouger une patte!

Elle soupira, hésita, puis acquiesça comme toujours aux volontés de son fils. Comme elle fermait la portière une jeune voyageuse qu'il s'était longuement promené sur le quai mit la main sur la poignée extérieure : — Pardon, Madame! dit-elle, en ouvrant... elle s'arrêta un instant à la vue de cet homme plus vaillant qu'assis dans un nuage de fumée, puis elle se décida à entrer : — Zut! proféra galamment le garçon, à mi-voix.

— La jeune femme eut un léger sourire et alla s'asseoir au bout de la banquette. Comme elle était très gracieuse, Lionel daigna retrasser un peu son buste et se croiser les jambes moins haut pour paraître à son avantage. Il poussa même l'amabilité jusqu'à diriger la fumée de sa pipe du côté de la fenêtre ouverte... Comme il se retournait, il remarqua une dame d'un certain âge qui cherchait une place : — Vois-tu, maman, dit-il à sa mère, cette vieille touille qui a la prétention d'entrer ici! Ce que je le fêtaimerais!

— Sans que sa mère songeât à relever l'inconvenance de ce propos et de ce dessein, Lionel s'accouda à la portière, tirant des bouffées de tabac énormes. Mais la dame après s'être éloignée revint, bien décidée à monter.

— Quoi! Rougonna-t-elle en manière à

être entendu, est-ce qu'il n'y a pas de place ailleurs? — La train déjà en retard, s'écria-t-elle; le jeune homme s'écarta à peine pour faire place à l'arrivant et la laissa démenager elle-même les objets qu'il avait étalés sur la banquette. — A l'autre extrémité, la jeune femme avait ouvert une lettre et la relisait.

— Mon filleul et sa mère ont accepté aussi mon invitation. — M. Y... est très simple, elle porte toujours le bonnet de veuve; quant à lui, il est mis systématiquement à la mode de demain, ce qui n'est pas pour déplaire aux jeunes filles. C'est un très joli garçon, rasé à l'américaine, ce qui lui va — c'est rare! — avec de beaux yeux noirs; il porte les cheveux partagés également au milieu de la tête.

Ombagée par un grand chapeau, elle pouvait regarder à son aise Lionel et s'assurer qu'elle se trouvait bien en face de l'original de ce portrait.

— Très joli garçon oui, s'avoua-t-elle, mais comme il est déjà emparé pour un homme de 28 ans... et ces cheveux plaqués sur le front, quel air obtus cela donne! Il ne doit penser qu'à prendre du bon temps, ce gros monsieur... Après tout, on n'est pas toujours idéaliste parce qu'on est maigre et qu'on a le front découvert... Ne préjugeons pas!

— Veux-tu quelque chose à lire mon chéri, demanda-t-elle au moment où Mme Vaudois, tu vas t'enfuir.

— Passe! répondit Lionel en tendant simplement le bras comme si son dos collait à la paroi du compartiment. Semblant trouver ça tout naturel, Mme Vaudois se pencha vers son fils, qui regarda les titres des journaux présentés. — Oh! La harbe! Tu n'aurais pas pu macheter l'Atro ou le Vêlo, enfin quelque chose de moins rasoir.

Il tira de sa poche quelques illustrations pornographiques et les ouvrit. Tout à fait inclinées vers lui, sa mère murmura, indulgente : — Pourquoi avoir pris ces journaux-là, mon gros chéri; tu ne les aurais pas lus devant eux, l'espère?

Lionel eut une expression insolente : — Pourquoi pas? Il n'est pas cogot au point de ne vouloir pour gendre qu'une restreinte en collerette! Sans ça, il n'y a rien de fait. Je commence à la trouver mauvaise : inexact, vare et bigot, ce serait trop pour un seul homme...

Il haussa la voix pour se poser devant la jolie femme du coin en riche héritier : — Il nous force à voyager en deuxième pour le rencontrer! Si ce a le sens commun avec la fortune qu'il a... S'il croit que l'argent est fait pour s'asseoir dessus, je me charge de lui prouver le contraire...

Très douce, Mme Vaudois l'arrêta : — Ne te monte pas la tête, mon Loulou, tu voyageras plus tard comme tu voudras; ce monsieur n'est pas avare, on le dit très bienfaisant.

— Ça va bien, approuva Lionel, sarcastique, je lui prouverai que ce bienfaisance doit surtout s'adresser à bibi.

La jeune voyageuse eut comme un frisson et sans l'ombre de son grand chapeau on eut pu voir un éclair de défi passer dans ses yeux.

Nullement émue de l'égoïsme que manifestait son fils d'une façon aussi triviale, Mme Vaudois fouillait dans son sac à main : — Tu n'as pas eu le temps de dîner à ton aise, mon chéri, je t'ai préparé quelques bouchées au foie gras... Tu les aimes, en veux-tu?

Par la force de l'habitude, Lionel était retombé dans son attitude veule, il fit un signe affirmatif; encore une fois sa mère se pencha. Il accepta le paquet sans un merci, et examina le contenu en connaissance : « Il n'y en a pas lourd... Mauvais! mauvais! je t'avais dit de changer... Tu n'as plus que quelques minutes. »

— Si tu veux autre chose? J'ai acheté ce chocolat fondant dont tu m'avais parlé.

Cette fois Lionel daigna se soulever et, prenant le ton dont il aurait usé avec un camarade, il s'écria : « Ça! C'est chouette, ma petite maman! »

Le témoignage d'amour filial le plus respectueux n'eût pas plus réjoui une mère consciente de ce que lui doit un fils, que la pauvre Mme Vaudois ne le fut par ces paroles et elle resta à contempler ce grand garçon, naïvement heureux que quel chagrin accepterait quelque chose avec plaisir... C'était si rare, chez ce blasé!

Soudain à un coude de la voie ferrée, la scène changea, Lionel atteint par les rayons du soleil recommença à se montrer de mauvaise humeur; il tira le store et s'indigna qu'il fonctionnât mal. Immédiatement sa mère intervint, protesta aussi contre la Compagnie qui ne peut encore produire son vieux matériel. Le jeune homme la laissa faire sans remarquer qu'à son tour Mme Vaudois éprouvait quelques difficultés à se protéger, et que ses compagnons de route le regardaient, stupéfaits de son manque de prévenance...

— Voici Arras, annonça la plus âgée des voyageuses répondant à une interrogation de l'autre. Mme Vaudois se leva : « Tu entends, Lionel? ... N'oublie pas tes gants sur la

banquette... En as-tu de frais pour toi?

— J'ai eu l'honneur de te répondre déjà « oui » dix fois!

— Très bien. Je t'ai mis un choix de cravates dans ta valise... Si ce monsieur et sa fille nous attendaient à la gare avec un mairrahe, te serais bien gentil, dis? Elle tient à ce mariage et ça pourrait avoir de l'influence sur ses dispositions à ton égard... plus tard, ajoute-t-elle plus bas encore.

Les voyageurs rassemblèrent leurs menus objets sans que le gros garçon eût pour sa mère ou les deux dames présentes une de ces attentions délicates, nuancées imperceptibles pour le vulgaire, mais auxquelles les gens bien élevés se reconnaissent entre eux.

Le train arrêté, Lionel sauta sur le quai, ne tendit pas la main à sa mère pour l'aider à descendre et s'en alla vers la sortie comme s'il eût été seul au monde. Alors les deux voyageuses du wagon se regardèrent librement : « Eh bien! Mairrahe, dit l'aînée en riant, le tour a été bien joué, tu as pu voir à ton aise le filou de ta cousine. »

— En fait, répondit l'autre un peu élancoisique, je remercie la Providence d'avoir si bien conduit les choses.

Le soir, dans le salon de Mme de Beauval, lorsque Mme Vaudois entra, accompagnée de son fils en smoking impeccable, elle éprouva une légitime inquiétude en y reconnaissant leurs compagnes de route. Quant à Lionel, outre qu'il était peu impressionnable, il n'avait aucune conscience d'être un homme mal élevé, au contraire, sa confiance dans ses charmes physiques était telle qu'il se croyait irrésistible. Il se mit donc à faire à la jolie jeune fille une cour empressée, ne doutant pas de son succès.

Malheureusement pour lui, dès le lendemain, interrogée par Mme de Beauval, Marguerite Boissenet répondait : « Cousine, votre filleul est très aimable... quand il veut, mais prendre auprès de lui la succession de sa mère me semble un trop périlleux honneur. Je suis très disposée à me dévouer à mon mari, mais je n'ai pas l'héroïsme d'accepter qu'il me soit donné comme gendre et qu'il ne s'en aperçoive même pas. Je confesse même avoir la faiblesse de désirer que dans notre ménage le dévouement soit réciproque. »

C'est très juste, petite, mais pourquoi crains-tu?... — Or, il est évident que Mme Vaudois a habitude son fils à ne penser qu'à lui, à croire que tout lui est dû et qu'il honore ceux dont il daigne accepter les services... Elle a cru l'aimer beaucoup en se faisant son esclave. C'est un enfant gâté.

Devant l'étonnement de son hôtesse, Marguerite avoua avoir compris le but de Mme de Beauval en la réunissant chez elle avec Lionel et comme quoi, ayant défini aussi que le signalement de son père et le sien avaient dû être donnés à un jeune homme, elle avait prié une de ses tantes de vouloir bien être son chaperon afin de pouvoir voyager incognito avec son prétendant... futur.

— Donc, tu le connais... trop? demanda Mme de Beauval partagée entre le dépit et l'amusement de cette ruse.

— Non, je le connais bien, ce qui est rare avant le mariage. Malgré sa grande fortune et sa famille aristocratique, il a tous les défauts des gens sans éducation : manque de tenue et de procédés, horreur de toute gêne... Un vernis de savoir-vivre dans le monde, qui s'écaille, au moindre choc... Absence de principes, ce qui est plus grave encore. Je ne trouve pas que cela constitue dans un mari des éléments de bonheur!

JEHAN D'ESTREELLES

## LA SPOLIATION

### des BIENS de la Sainte-Union DE SIN-LE-NOBLE est accomplie

Dans sa séance de dimanche matin, le conseil municipal de Sin, ou pour mieux dire la majorité radicale de cette assemblée, a voté l'achat par la commune des immeubles de la Sainte-Union. Ce vote sectaire avait été précédé d'une visite aux bâtiments à voler. Mme la Supérieure, en recevant le maire Wilmot, protesta à la façon la plus énergique et la plus catégorique contre cette spoliation. Elle lui déclara que malgré le vote qui certainement allait consacrer le vol des biens de la communauté appartenant toujours à celle-ci.

Si vous passez outre nos protestations, conclut Mme la Supérieure, nous en appellerons au Tribunal de Dieu. M. Wilmot crut devoir répondre qu'il ne se souciait aucunement de cette grave responsabilité.

Bien d'ailleurs ne profita jamais. Au conseil, MM. Boissenet et Wilhaut défendirent avec vaillance la cause de l'honnêteté et en même temps celle des contribuables, puisque le vol sacrilège grèvera le budget de Sin de huit centimes supplémentaires. Les autres conseillers de la majorité s'élevèrent aussi contre ces nouvelles dépenses et réclamèrent les biens de la communauté. Le vote de la majorité fut accompli et par 13 voix contre 10, l'acquisition spoliatrice a été décidée.

## Le Monde du Travail

### Un ennemi des travailleurs

Le bourgeois maçonnique se prépare à célébrer le deuxième centenaire de Jean-Jacques Rousseau. Il est possible que les feuilles socialistes invitent les ouvriers à s'unir à cette manifestation. On sait que le nombre de ces feuilles est limité à celui de la ville de Paris, et que ces feuilles sont asservies aux Loges et n'ont d'autre mission que de transmettre aux travailleurs les mois d'ordres des Loges.

Que des ouvriers imbues de la mentalité primaire donnent dans le panneau, il n'y aurait rien d'étonnant. Mais tous les esprits s'éveillent. On s'aperçoit que ces manifestations de cette manifestation en l'honneur du manique et du méfateur dont les doctrines ont porté à la cause ouvrière un coup mortel dont elle n'est pas encore complètement relevée. Et ils feront bien.

C'est ce que démontre Jean Lerolle, dans un intéressant article publié par la « Correspondance du Secrétariat Social », de Paris.

« L'homme est né libre et partout il est dans les fers », écrivait Rousseau. De plus, cet homme, né libre, est né également bon; s'il est aujourd'hui pervers, la faute en est à la société et à ses vices.

« La grande affaire est de briser cette servitude qui enchaine et le corrompt. Je cite M. Lerolle : — Voilà, donc, Rousseau qui, pour ce grand œuvre, écrit le « Contrat Social » : en bref, le plus épouvantable système de tyrannie qui ait jamais été conçu.

Par le Contrat Social, chaque citoyen consent l'aliénation totale de sa personnalité avec tous ses droits, à la communauté. Nulle liberté personnelle, nulle propriété : « L'Etat, à l'égard de ses membres est maître de tous leurs biens » comme de tous leurs droits. Il est maître de leur vie, de leur honneur, de leur fortune, de leur conditionnel de l'Etat.

« Aucune digue, d'ailleurs, contre les envahissements de cette puissance monstrueuse; surtout, aucun groupement intermédiaire entre l'Etat et l'individu; ni association, ni corporation d'aucune sorte, qu'il puisse limiter la puissance souveraine et défendre contre elle les intérêts particuliers ou collectifs. « Comme la nature donne à chaque homme un pouvoir absolu sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique, un pouvoir absolu sur tous les liens ». Pas de « sociétés partielles ». Un géant, l'Etat, et des milliers de nains.

Et c'est au nom de la liberté de l'être humain qu'on ose proposer un tel système! Que devient cette liberté, écrasée sous cette omnipotence? On s'agitait d'emanciper l'individu; on l'isole, on le chargeant de chaînes. Admirez le sophisme par lequel Rousseau essaie de masquer la contradiction de sa thèse :

« Le citoyen consent à toutes les lois, « même à celles qu'on passe malgré lui, et même à celles qui le punissent quand « il ose en violer quelque-une. La volonté « constante de tous les membres de l'Etat « est la volonté générale; c'est par elle « qu'ils sont citoyens et libres. Quand on « propose une loi dans l'assemblée du « peuple, ce qu'on leur demande, ce n'est « pas précisément s'ils approuvent la proposition, mais si elle est conforme à la « volonté générale qui est la leur : cha- « cun donne son avis là-dessus, et du cal- « cul des voix se tire la déclaration de la « volonté générale. Quand donc l'avis « contraire au mien l'emporte, cela ne « prouve autre chose sinon que je m'é- « tais trompé, et que ce que j'estimais la « volonté générale ne l'était pas. Si mon « avis particulier l'eût emporté, j'aurais « fait autre chose que ce que j'aurais vou- « lu; c'est alors que je n'aurais pas été « libre ».

Et voilà la liberté sauve ! On ne saurait pousser plus loin le dévergondage de l'esprit, ni accumuler plus de contradictions. Devant de tels sophismes, on se fait tenté de sourire si tout un siècle n'en avait été aussi profondément troublé, si tout le jacobinisme n'était là en germe, avec son esprit étroit et absolu, son intolérance farouche et ses invocations à la liberté, son individualisme jaloux et son autoritarisme sectaire.

Comme, à côté de ces divagations, la doctrine sociale catholique apparaît dans sa simplicité.

Après avoir relu le « Contrat Social », relisez l'encyclopédie de Léon XIII sur la constitution chrétienne des Etats, et comparez : « L'homme est né pour vivre en « société, car ne pouvant dans l'isole- « ment ni se procurer ce qui est néces- « saire et utile à la vie, ni acquiescer à « la perfection de l'esprit et du cœur, la Pro-

vidence l'a fait pour s'unir à ses semblables en une société tant domestique « que civile, seule capable de fournir ce « qu'il faut à la perfection de l'existence. « Mais, comme toute société ne saurait « exister sans un chef, qui imprime à cha- « cun une même impulsion efficace vers « un but commun, il en résulte, qu'une « autorité est nécessaire aux hommes « constitués en société pour les régir. — « autorité qui, aussi bien que la société, « procède de la nature, et, par suite, a « Dieu pour auteur ».

« Combien, tout de suite, on se sent de plein pied dans le réel, en pleine vie, loin des théories nauageuses et des imaginations romantiques. Point d'hypothétique contrat, qu'aucun temps n'a connu, qu'aucun peuple ne connaîtra jamais, point de déclarations sentimentales sur la bonté primitive de l'être humain, sur l'idylle sauvage perverti par la société, mais la vision simple, directe de l'homme, de l'homme tel qu'il est, avec les faiblesses et les exigences de sa nature; au lieu de l'individu, être abstrait, — l'homme, être « social »; au lieu d'une idée, un « vivant ».

La vie, d'ailleurs, n'a cessé d'apporter de solennels démentis à la philosophie chimérique de Jean-Jacques. Tout le mouvement social contemporain est une réaction contre cette idéologie malfaisante, et comme un perpétuel désaveu. Sous la leçon de l'expérience, de toutes parts, on commence à reconnaître la nécessité, entre l'individu et l'Etat, de groupements cohérents, sans lesquels une société équitable ou seulement une société en équilibre est inconcevable. Les associations, les syndicats, les mutualités se multiplient.

Rousseau, pour l'affranchir, avait rêvé d'isoler l'homme, tout rapport permanent d'homme à l'homme lui paraissant créer une sujétion insupportable, l'instinct de la vie, plus fort que les rêveries de la philosophie de Genève, de plus en plus, pousse les hommes à se rapprocher et à se grouper. Sur les ruines de l'individualisme, l'esprit social, qui est le vieux esprit français, renait et grandit.

Cela n'empêchera pas, évidemment, les orateurs officiels de célébrer la gloire immortelle du Contrat Social, et de chanter les louanges de Jean-Jacques. Il ne faut pas trop s'en émouvoir. C'est le dernier encens d'un culte qui finit.

Jean LEROLLE.

### Ça et Là

#### NOUVEAUX JOURS FÉRIÉS

M. Georges Laguerre, député de Vaucluse, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à combler les lacunes de la loi de 1885. Elle demande que soient considérés comme jours fériés les samedis et lundis qui suivent ou précèdent les 1<sup>er</sup> janvier, 14 juillet, Ascension, Toussaint et Noël. Elle demande également que les journées populaires du Mardi-Gras et de la Mi-Carême soient aussi déclarées fêtes légales.

#### LA HOLLANDE SUPPRIME LE TRAVAIL DE NUIT DANS LA BOULANGERIE

La seconde Chambre néerlandaise vient de voter les différents articles du premier projet de loi sociale présenté par le ministère catholique-protestant Heemskerk, et tendant à interdire le travail de nuit et le travail du dimanche dans les boulangeries. Sur ce dernier point, le projet ne fait d'ailleurs que sanctionner ce qui existe déjà : la véritable innovation est dans l'interdiction du travail de nuit.

La mesure avait d'ailleurs rencontré de vives oppositions. Les libéraux auxquels s'était joint le groupe vieux-protestant ont tenté de substituer la réglementation à l'interdiction. Mais le ministère a tenu bon et, grâce à l'appui des socialistes, il a eu gain de cause.

#### LES FRAIS DE JUSTICE

Un boulanger de la banlieue de Paris écrit à un de nos confrères qu'il a pris la résolution de ne plus poursuivre ses débiteurs. Il lui en coûtera moins, dit-il, de faire cadeau à ceux-ci du prix du pain qu'ils ont consommé que de payer les frais qu'occasionne une poursuite la plupart du temps sans résultat. A l'appui de ses dires, il produit le compte suivant :

	A recevoir	Reçu	Frais
Créance D	26 50	0 00	21 80
— J	31 45	0 00	15 45
— P	43 00	0 00	28 90
— M	21 00	0 00	15 65
— V	53 20	0 00	35 25
Total	185 85	0 00	255 05

A ce propos, notre confrère fait remarquer que ce n'est pas aux huissiers qu'il convient de s'en prendre de cette exagération des frais de justice. Le coupable, c'est le fisc. L'huissier qui se conforme strictement au décret de 1897 qui règle ses émoluments ne retire qu'un mince bénéfice de sa fonction. La plus large part des frais de procédure est absorbée par l'Etat, qui

exige l'emploi de papier timbré à tout propos, prescrit une foule de formalités, envoie des ministériels la responsabilité de nombreux abus dont il est seul coupable. Il en est de même pour la saisie-arrest sur les salaires. Les plus graves parties des frais qui grèvent cette misère et qui réduisent les travailleurs, résulte des prélèvements fiscaux.

#### BLESSURES D'OUVRIER EN BENDAC AU TRAVAIL — INDEMNITÉ

M. Chatellier, conseiller prud'homme de la Seine, désigné pour faire partie du jury, s'était refusé, estimant sa qualité de conseiller incompatible avec celle de juré. A l'appui de sa requête, il faisait valoir que, d'après la loi du 27 mars 1907, les conseillers prud'homme ne peuvent être jurés dans toute l'acceptation du mot « juré » qui ne peuvent être jurés.

Conformément aux conclusions du syndic du procureur général, la Cour avait d'admettre sa requête, et la dispense de tout service à la Cour d'assises.

#### BLESSURES D'OUVRIER EN BENDAC AU TRAVAIL — INDEMNITÉ

Constitués un accident de travail tombant sous l'application de la loi du 9 avril 1898, celui résultant des violences exercées par des grévistes sur un ouvrier parti de son domicile pour se rendre à son chantier, alors qu'il fait cette agression, qui tendait à empêcher l'ouvrier d'aller au chantier, s'est produite à l'occasion d'un son travail.

(Trib. civ. Seine, 1<sup>er</sup> Ch. 25 juillet 1911. « Gaz. Trib. », 1911, II, 255). Voir aussi : Trib. civ. Seine, 1<sup>er</sup> Ch., 20 mars 1911. « La Loi », 11 octobre 1911.

#### LE VIEUX TEMPS AVAIT DU BON

Extrait du journal socialiste « Le Travailleur » (1<sup>er</sup> juin 1912). Sous l'ancien régime, l'Eglise, toute-puissante, garantissait 60 jours de repos, 52 dimanches et 38 fêtes religieuses, sans compter les nombreuses fêtes patronales ou corporatives. Les ouvriers ne travaillaient pas plus de quatre à cinq jours par semaine et tenaient compte des besoins du ménage. Ils n'étaient pas plus malheureux que les ouvriers d'aujourd'hui.

Quant survint la Révolution, qui consacra le triomphe de la bourgeoisie, les jours fériés furent supprimés. La semaine de sept jours fut remplacée par la semaine de dix jours. Les travailleurs n'eurent plus que trois jours de repos par mois. Comme dit Lafargue, la bourgeoisie « affranchit les ouvriers du joug de l'Eglise, pour mieux les soumettre au joug du travail ».

#### Billet du Lundi

#### SOYEZ DES COURAGEUX

Soyez des courageux... Il y a un certain nombre d'années, entré dans une caserne d'artillerie un jeune Orléanais. Le premier soir, il se mit à genoux devant son lit, et, sans orientation mais sans timidité son signe de croix, poursuivait et termina sa prière, qui ne fut ni longue ni courte. Les camarades ne manquèrent pas à leur devoir : ils crièrent de quolibets le déboutant : « Eh bien ! il est choueïte le bleu... ! » et cent choses spirituelles à l'égal de celles-ci. Lui, cependant, laissa dire, se dévêtit, se coucha.

Le lendemain, à la même heure, les mêmes rites s'accomplirent. Le troisième soir vint. On recommença. Ces pendant, le bleu, ayant fini ses petites affaires avec Dieu, s'était relevé. Il s'appuyait sur sa couchette et, regardant bien en face, les vingt-quatre hommes qui grommelaient, dans son dos : « Ecoutez-moi, leur dit-il. Voilà la troisième fois que vous faites les malins avec moi. J'ai le droit de vous dire ce que je pense de vous. Je vais vous régler ça en deux mots : Vous êtes des lâches et vous êtes des malheureux ! Vous êtes des lâches, car vous trouvez vingt-cinq contre un. Vous êtes des malheureux, car vous blaguez ce qui vous dépasse. Moi je crois en Dieu, je l'adore, je m'éleve vers lui; vous ne savez rien de tout cela : Vous vivez comme vous pouvez, qui dorment, mangent, font l'exercice, et n'en veulent pas plus. Vous sentez qu'étant bleu, vous êtes des malheureux, de purs malheureux ! »

On se tut. Le plus loyal se détacha et dit : « Tu as raison, nous avons tort : chacun doit être libre ». Pendant le lendemain, un second bleu lui-même allait trouver son harangueur de la veille. « Tu crois en Dieu, lui dit-il, toi ? — Oui, et toi ? — Moi, non ; on ne m'a jamais parlé de ça. — D'où viennent-ils, ces Parisiens... — Quest-ce que tu fais ? — Je suis chaudierrien. — On ne t'a jamais parlé de Dieu ? — Non. — Tu n'as jamais été au catéchisme ? — Non. — Tu n'as donc pas fait ta première Communion ? — Non. — Veux-tu que nous causions de tout cela tous les deux ? — Oui ».

Il en causèrent si bien que, quelques temps plus tard, le chaudierrien artiste s'inscrivit première Communion. Quand il sortit du régiment, il alla exercer sa profession dans l'Yonne. Tout en travaillant ses casernes, il évangélisait à son tour. Chaque dimanche, il éteignait son fourneau et allait à la messe. Il y allait tout généralement, seul d'homme. Il y allait tout de même. Il contait des histoires aux petits gars et s'occupait de les faire prier.

Enfin, il écrivit une lettre aussi tou-